

CONDITIONS ET CONTRAT DE RESERVATION
Gîtes, mobil-homes et locations saisonnières du Garrit***

Les arrivées se font à partir de 16 heures et les départs à 10 heures.
Si vous souhaitez arriver en dehors de ces horaires , merci de nous prévenir

La réservation devient définitive dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire les arrhes correspondant à 25% du montant de la location et un exemplaire du présent contrat daté et signé. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

Caution à verser à l'arrivée : 150 €. tarifs en bas de page.

Au cas où le locataire partirait de bonne heure, sans que l'état des lieux ait pu être fait, la caution sera conservée pendant au maximum 15 jours par le propriétaire. Le ménage doit être fait par le locataire avant son départ des lieux. Si celui-ci ne souhaite pas le faire, la prestation lui sera facturée 60 €.

Contrat de location d'hébergement touristique 2018 - Camping Le Garrit 24220 Saint-Cyprien.

Nom : Prénom :

Adresse.....

Code postal : Ville : Pays :

Tél : Port : Mail :

Nombre d'adultes : Nombre et âge des enfants :

Animaux (genre, carnet de vaccination, nombre) :

Date d'arrivée : Date de départ :

Location souhaitée :

- GITE FOUR A PAIN GITE MAISON DU PASSEUR
- MOBIL-HOME

Fourniture de linge possible (en supplément, cocher les cases)

Draps : 8 € / 2 pers
6€ / 1 pers

Linge de maison : 4 ,50€ / pers

Animal : 3€/jour.....

MONTANT de la location =€ ACOMPTE (25% du montant) =€

OPTION LINGE =€ SOLDE (à l'entrée dans les lieux) =€

Taxe de séjour non comprise : 0,44€/pers/jour (gratuite pour les moins de 18 ans)

Je vous adresse **mon règlement** par (cocher la case correspondante) :

Mandat postal Chèque bancaire (à l'ordre de Patrick Bécheau)

Carte bancaire
N°(les 16 numéros)
Expire le ... /...
3 derniers chiffres du cryptogramme situé au dos de carte

Virement bancaire

SBCIC SARLAT 2 rue de la République 24200 SARLAT LA CANEDA - Mr Patrick BECHEAU - Le Garrit 24220 Saint-Cyprien - Code banque 10057 - Code guichet 19209 - n°compte 00047680601 - clé RIB 21 IBAN number : FR76 1005 7192 0900 0476 8060 121 - Swift BIC : CMCIFRPP

les frais de virement sont à la charge du locataire

Je déclare accepter les conditions de réservation et de location précisées sur le document. Je m'engage à respecter le règlement intérieur national des terrains de camping et c'est donc en toutes connaissances que je remplis ce contrat de location.

Fait à : Le : signature :



CONDITIONS ET CONTRAT DE RESERVATION

Gîtes, mobil-homes et locations saisonnières du Garrit***

Durée du séjour

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Conclusion du contrat

La réservation devient définitive dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire l'acompte correspondant à 25% du montant de la location et un exemplaire du contrat signé aux dates indiquées au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement, à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire.

a/ **annulation avant l'arrivée dans les lieux** : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b/ **Si le séjour est écourté**, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation par le propriétaire. Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Arrivées

Le locataire doit se présenter aux jours et heures mentionnés sur le présent contrat.

Règlement du solde

Le solde de la location doit être versé à l'entrée dans les lieux.

Etat des lieux

Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. **Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.** Dans le cas où le ménage n'aurait pas été fait par les locataires, le montant prévu au présent contrat sera retenu sur la caution prévue ci dessous.

Dépôt de garantie ou caution

A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué dans le présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût des remises en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat), empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas 15 jours. Dans le cas où des dégradations seraient constatées, le dépôt de garantie sera amputé du montant des réparations.

Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Capacité des lieux

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 4 personnes pour les gîtes, 6 personnes pour les mobile-homes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du locataire.

Assurances

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Piscine

La piscine est commune, clôturée et non surveillée. Son utilisation est sous la responsabilité pleine et entière du signataire des présentes conditions générales. En aucun cas le propriétaire ne saurait être tenu responsable d'éventuels accidents survenus au signataire, à ses enfants, à sa famille ou à toute personne venue le rejoindre sur la location objet du présent contrat. La piscine est prévue pour y nager. L'utilisation de canots, kayaks, rames, bateaux, etc. y est formellement interdite. Les animaux ne sont pas autorisés dans la piscine.

Mediation des litiges de la consommation

CONDITIONS ET CONTRAT DE RESERVATION Gîtes, mobil-homes et locations saisonnières du Garrit***

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », l'exploitant du terrain Patrick Bécheau Camping Le Garrit propose, au client désireux de recourir à ce service afin de résoudre à l'amiable un éventuel litige entre les deux parties, le médiateur « droit de la consommation » MEDICYS

Le client peut contacter ce médiateur par un des moyens cités ci-dessous ;

- sur le site : www.medicys.fr

- par email : contact@medicys.fr

- par courrier : MEDICYS- Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 – Paris »

- par téléphone : 0149701593

Tarifs locatifs 2018

	Du 1 avril au 30 juin	Du 01 juillet au 14 juillet	Du 15 juillet au 18 août	Du 19 août au 1 septembre	Du 2 septembre au 27 octobre
Gîte Passeur 4 pers max	240€/2 pers	396€/2 pers	594€/2 pers	396€/2 pers	240€/2 pers
Gîte du Four 2 pers max	240€/2 pers	396€/2 pers	594€/2 pers	396€/2 pers	240€/2 pers
Mobilehome 26, 27 4 pers max	240€/2 pers	396€/2 pers	594€/2 pers	396€/2 pers	240€/2 pers
Mobilehome 28, 29 6pers max	240€/2pers	396€ :2pers	594€/2pers	396€/2pers	240€/2pers
Mobilhome 30 6 pers max	292€/4pers	470€/4pers	686€/4pers	470€/4pers	292€/4pers
	16€/pers suppl	22€/pers suppl	28€/pers suppl	22€/pers suppl	16€/pers suppl
Taxe de séjour gratuit pour les moins de 18 ans	0,44/pers/jour	0,44/pers/jour	0,44/pers/jou r	0,44/pers/jour	0,44/pers/jour
Mobile home	47€ par nuit pour 2 pers / 12€ par pers supplémentaire				
	Pas de nuitées du 1 juillet au 1 septembre				

Options

Animal	3€ / jour	3€ / jour	3€ / jour	3€ / jour	3€ / jour
Draps 2 pers / lit	8€ / séjour	8€ / séjour	8€ / séjour	8€ / séjour	8€ / séjour
Draps 1 pers / lit	6€ / séjour	6€ / séjour	6€ / séjour	6€ / séjour	6€ / séjour
Linge maison (torchons, essuie mains)	3€ / séjour	3€ / séjour	3€ / séjour	3€ / séjour	3€ / séjour
Linge toilette / pers	4€ / séjour	4€ / séjour	4€ / séjour	4€ / séjour	4€ / séjour
Couette 2 pers / lit	10€ / séjour	10€ / séjour	10€ / séjour	10€ / séjour	10€ / séjour
Couette 1 pers / lit	8€ / séjour	8€ / séjour	8€ / séjour	8€ / séjour	8€ / séjour
Lit bébé	10€ / séjour	10€ / séjour	10€ / séjour	10€ / séjour	10€ / séjour
Chaise bébé	10€ / séjour	10€ / séjour	10€ / séjour	10€ / séjour	10€ / séjour
Couverture suppl / lit	6€ / séjour	6€ / séjour	6€ / séjour	6€ / séjour	6€ / séjour
Nettoyage final	60€ / fin séjour	60€ / fin séjour	60€ / fin séjour	60€ / fin séjour	60€ / fin séjour
Chauffage / Jour (obligatoire avril et octobre)	4,50€ / Gîte 5,50€ / mobile	4,50€ / Gîte 5,50€ / mobile	4,50€ / Gîte 5,50€ / mobile	4,50€ / Gîte 5,50€ / mobile	4,50€ / Gîte 5,50€ / mobile